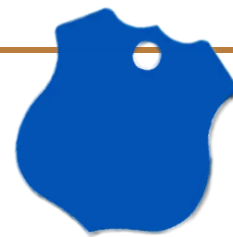


# Médailles pour chien

## AVIS À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS



### Si votre chien est déjà enregistré auprès de l'Escouade Canine MRC :

Vous devriez avoir reçu par la poste une nouvelle médaille pour votre chien. Il est très **important d'utiliser cette nouvelle médaille bleue** et de remplacer la rouge que vous aviez auparavant. En effet, le numéro d'identification de votre chien, indiqué sur sa médaille, n'est plus le même. De plus, en vertu du règlement harmonisé de la MRC, les médailles rouges sont dorénavant réservées pour les chiens considérés comme « dangereux » ou en attente d'une évaluation d'un expert.

### Renouvellement gratuit à Sainte-Croix!

Contrairement à ce qui est indiqué dans la lettre qui accompagne la nouvelle médaille de votre chien, **il n'y a aucuns frais annuels de renouvellement** pour l'enregistrement de votre chien à Escouade Canine MRC. Vous payez donc seulement au premier enregistrement et la médaille que vous recevez est valide pour la durée de vie de votre animal. Si toutefois votre chien perd sa médaille, il faut faire une demande de remplacement à la Municipalité : **418 926-3494 poste 105**.

### Votre chien n'est pas enregistré? Attention, c'est obligatoire!

Rappelons que les propriétaires de chien doivent obligatoirement enregistrer leur fidèle compagnon sous peine d'amende. Toutes les municipalités du Québec ont l'obligation de tenir un registre afin d'aider les propriétaires à retrouver leur animal rapidement en cas de perte.

L'enregistrement se fait directement sur le site [www.escouadecaninemrc.com](http://www.escouadecaninemrc.com).

Si vous n'avez plus votre animal ou si vous déménagez, il faut également mettre vos données à jour en communiquant avec la Municipalité : **418 926-3494 poste 105**.



### Vous avez trouvé un chien?

Contactez Escouade Canine MRC en tout temps au numéro d'urgence suivant :

**418 225-9203**

